

Séance du 04 avril 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 021-200049914-20230404-23_05-DE



L'an deux mil vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures trente minutes l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Losne, sous la présidence de M. SOLLER Jean-Luc

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
16	11	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

M. BATAILLON Alban, Mme BREBANT Laurence, M. DUBOIS Stéphane, M. ERTUGRUL Ali, M. GAILLARD Hervé, M. IMBERT Alain, M. PARANT Maurice, M. PATIN Julien, M. SIMONNET Jean-Louis, M. SOLLER Jean-Luc,

Procuration(s) :

M. TIRQUIT Sylvain représentant M. CHAUMATTE Frédéric

Étai(en)t absent(s) :

M. GAUTIER Michaël, M. MOULIN Louis, M. MOULIN Maxime, M. SANIAL Bernard

Date de la convocation
29 mars 2023

Étai(en)t excusé(s) :

M. CHAUMATTE Frédéric, Mme VIROT Fabienne

Date d'affichage
29 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. PATIN Julien

11 avril 2023

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

et publication du

11 avril 2023

Le Président sort de la salle en confiant la Présidence de l'Assemblée à Monsieur Maurice PARANT, 1er Vice Président,

Après avoir présenté le Compte Administratif 2022, le Comité Syndical

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	532 156,68
	Réalisé :	367 483,02
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	532 156,68
	Réalisé :	531 118,50
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	298 762,85
	Réalisé :	169 472,71
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	478 843,83
	Réalisé :	473 206,51
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	163 635,48
Fonctionnement :	303 733,80
Résultat global :	467 369,28

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Losne

1er Vice-Président M. PARANT Maurice

